

PRÉFET DU DEPARTEMENT DE LA DROME

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Rhône-Alpes

Lyon, le 10 avril 2013

Service Connaissance Études Prospective  
Evaluation

Unité Évaluation environnementale des  
plans, programmes, projets

Affaire suivie par : Laurence Cottet-  
Dumoulin  
Courriel : [laurence.cottet-  
dumoulin@developpement-durable.gouv.fr](mailto:laurence.cottet-dumoulin@developpement-durable.gouv.fr)  
tel 0426286752

## ACCUSE DE RECEPTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

**N° d'enregistrement du dossier : F08213PP0010**

**Intitulé du projet : AVAP de Sauzet**

**Localisation (adresse, commune, département): département de la Drôme**

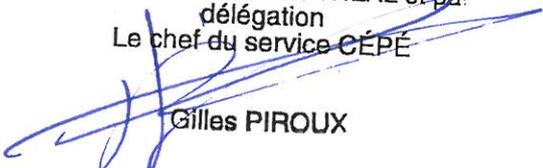
**Maître d'ouvrage ou demandeur : commune de Sauzet**

**Dossier reçu le : 05 avril 2013**

**La décision motivée sera prise dans les 2 mois à compter de la date de dossier complet soit au plus tard le : 05 juin 2013**

**L'absence de réponse au terme de ce délai vaut obligation de réaliser une étude d'impact.**

Pour le préfet et par délégation,  
la directrice régionale  
de l'environnement de la DREAL et par  
délégation  
Le chef du service CÉPÉ

  
Gilles PIROUX